

KONINKLIJK
KABINET VAN SCHILDERIEN
(MAURITSHUIS).

's-GRAVENHAGE, le 4 Dec. 1923.

9/1069

Cher et honoré collègue,

Merci beaucoup pour votre lettre du 22 Nov. J'ai demandé à M. Tyffal ses conditions. Il compte frs 3000. C'était trop cher pour le monsieur qui désirait la copie et c'est pourquoi j'écrirai aujourd'hui à M. Tyffal que la copie ne peut être faite.

En vous remerciant du plus possible pour votre amabilité et vos renseignements, je vous prie de vouloir accepter l'assurance de mes sentiments distingués.

J. Martin

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION
des
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
et
DES SCIENCES.

Bruxelles, le 3 Juin 1867.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1069

N° 3704
12872.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

Comme suite à votre dépêche du
25 du mois dernier, N° 1069, j'ai l'honneur
de vous informer que j'approuve l'acquisition
que vous avez faite d'urgence, pour les
collections du Musée, au prix de 1290 francs,
d'un portrait d'évêque peint par Christophe
Amberget.

Des mesures sont prises pour faire
bientôt la liquidation du prix de cette acquisition.
Agrées, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Leduc

A la Commission du Musée
Royal de Peinture.

Brunelles, 2^e 1^{er} 1868

à M^{le} Ministre De
l'Intérieur

1069
3^e année

Monsieur le Ministre
Je vous informe que le
Musée royal vient d'acheter
à une vente, qui a récem-
ment eu lieu en cette ville
un portrait d'Evêque
peint par Christophe
Amberger, élève de
Holbein le jeune, né à
Nuremberg, en 1510.

Cette peinture avait
été soumise, il y a
quelque temps, aux
propriétaires qui ne
l'ont pas achetée, n'ayant
pu convenir à lui céder
au Musée pour la somme
de 500 francs que nous
étions disposés à lui offrir.

^{au cas}
aucune suite ne fut
donnée à cette négociation.

Mais nous sommes
devenus impuissants, et M. L. L.
De même à profit l'oc-
-casion que ~~le président~~
nous procurait ~~elle~~ ^{la} ~~vente~~ ^{supplé} ~~en~~ ^{de} ~~l'Etat~~
pour enrichir la Collection des œuvres
des anciens maîtres d'un
portrait d'Amberg &
il nous a été agréable
d'apprendre qu'il nous
a été adjugé pour la
Somme de 1180 francs
soit 1298 fr. avec les
frais.

Mais avant, en
commencant l'ouvrage, M.
L. L. et de nous faire
parvenir la détermination
nécessaire pour obtenir
le paiement de ~~l'Etat~~

ce qui est dû de ce
chef à M. L. L. et sur
Veuillez, en nous
priant de vouloir bien
faire opérer la
liquidation de cette dépense.

Ag. M. L. L.

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

M. L. L.

fed

LOUIS MAHIEU

HUISSIER
A LA COUR DE CASSATION
RUE DES SABLONS 16^e
BRUXELLES

un catalogue n° 301

Le soussigné qui a procédé à la vente publique faite par son ministère des tableaux anciens qui a eu lieu à Bruxelles les 22 et 23 Avril 1868 déclare qu'il lui est dû par le Musée Royal de peinture la somme de Douze cents nonante huit francs (Fr^s 1298 en paiement de la prise d'achat d'un portrait d'évêque par Christophe Amberger, N^o Douze du catalogue acheté pour le susdit Musée lors de la vacation du 22 Avril

Prise d'acquiescence	1180.
10% pour frais de vente	<u>118</u>
Total Fr ^s	1298

Bruxelles le 24 Mai 1868.

= Louis Mahieu

M'a été approuvé le présent compte
s'élevant à la somme de Douze cents
Quatre vingt six - huit francs.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire
P. Steiner

J. Bouvy

Je soussigné reconnais
que le nommé Steinhilber
m'a restitué ce jour le
portrait par Brebner
que j'avais soumis
à la Commission de
l'Académie
le 16 Mars 1884
J. Bouffande

Bruxelles, le 14 Décembre 1867.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 1069

Messieurs,

Pour Satisfaire au désir exprimé par la Lettre, en Date du 11 Courant, de Monsieur le Secrétaire, j'ai examiné le portrait d'un Evêque, attribué à Christophe Amberger, dont on propose la Cession au Musée de l'Etat.

Cette peinture, d'une exécution et d'un coloris assez faible, me paraît bien rappeler sous certains rapports le style du maître auquel on l'attribue, mais il me serait très difficile d'en constater l'authenticité.

Elle ne peut être considérée que comme une production^{des} secondaire de l'Ecole Allemande, et dont l'exécution rappelle trop la peinture sur porcelaine.

Les parties les mieux traitées sont la tête du personnage, et le fond du tableau représentant la Vue du Rhin. Les mains laissent beaucoup à désirer.

L'état de conservation de cette peinture est très satisfaisant, je n'y ai remarqué aucune restauration, mais le maximum de sa valeur ne peut être fixé à plus de quinze cents francs

à Messieurs les Membres de la Commission
du Musée royal de Peinture.

francs (F^{rs} 1500.)

Les productions de Christophe Amberger, à moins qu'elles ne représentent des portraits de personnages historiques, n'atteignent pas des prix élevés lorsqu'elles se présentent en vente, même en Allemagne, car dans la Collection Weyer à Cologne, dont la vente eut lieu en 1862, il se trouvait deux tableaux de ce maître, et le plus important, le portrait d'un mécanicien, décrit sous le n^o 66 du Catalogue, ne fut payé que la modique somme de 58 thalers, soit 272 francs.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de
mes sentiments respectueux.
Gaston Le Roy

Bruxelles le 10 Décembre 1869

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1069

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre en
votre proposant d'en faire l'acquisition
pour le Musée, le Portrait d'un évêque
de Mayence par Christophe Amberger.
Le prix est cinq mille francs.

Je vous prie, Messieurs, d'apprécier
l'importance de cet ouvrage de haute
considération.

Sincèrement
votre dévoué

A Messieurs les Membres de la Commission
Administrative du Musée Royal de
Belgique.